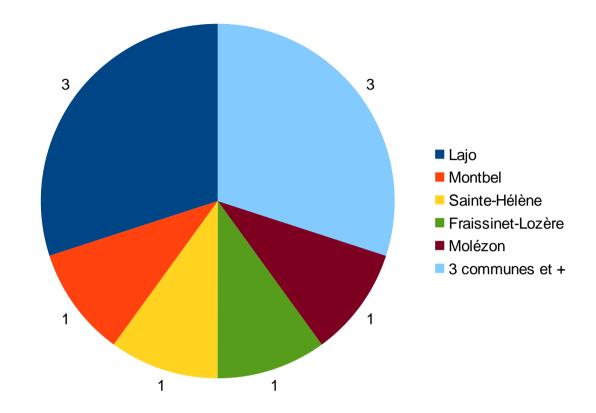




Enquête mail aux agriculteurs Ayant participé aux réunions De la phase test





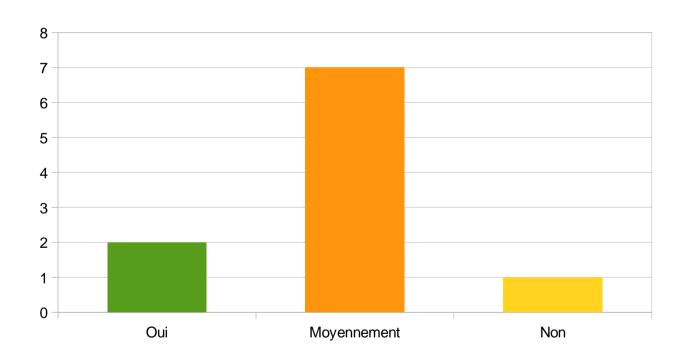
10 agriculteurs ont répondu à l'enquête dont :

9 ont participé aux journées entières pour 6 : horaires adaptés, 3 : moyennement, 1 : non adaptés



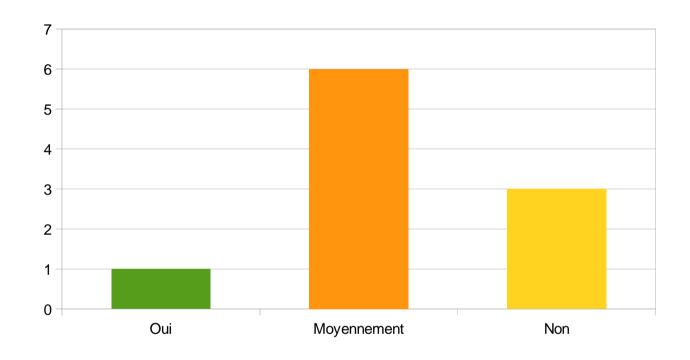
7 agriculteurs ont trouvé le lieu adapté, 2 moyennement

les interventions ont plu :





Les visites vous ont elles permis de comprendre concrètement les critères de définition du cours d'eau?



Après les journées test, 40% des agriculteurs ayant répondu se sentent « plutôt capables » de définir un cours d'eau



Pour 60% des participants à l'enquête, difficultés dans la définition des cours d'eau car :

- Contradictions de la part des services sur le terrain
 - Le recensement présenté n'était pas représentatif
 - Pour un même débit, certains cours d'eau classés d'autres pas
- Plus la distinction entre traits bleus pleins et bleus pointillés, tout est cours d'eau d'une même catégorie



Suite à leur participation à la phase test :

50% des agriculteurs ayant répondu ont essayé de définir les cours d'eau sur leur secteur

20% ont participé à la phase de consultation

60% estiment que cette démarche doit être répétée sur les autres communes

Avec pour certains, d'autres sujets devant être abordés :

- Défrichement/embroussaillement
- Distances d'épandage et de labour



<u>Autres remarques :</u>

- Pas de différence entre rase/fossé/petit cours d'eau d'où nécessité de conserver une distinction d'affichage entre traits pleins et pointillés
 - Pas de distinction dans cette cartographie entre un petit ruisseau et une grande rivière, or cela a une incidence forte sur les activités sur le territoire
- ·Les sources ne devraient pas être concernées par ce débat



<u>Autres remarques :</u>

- Nécessité de proposer une démonstration concrète de l'entretien pouvant être réalisée sur cours d'eau
- Attente du retour de la phase test et du déploiement sur les autres communes
- Important car cela permettra aux agriculteurs de savoir que faire sur leurs parcelles

